



**Échanger
Imaginer
Agir**

Politique de participation publique

Table des matières

Mot du maire	3
À propos de la Politique	4
Méthodologie	5
Préambule.....	6
Objectifs	7
Principes directeurs	8
Cadre de référence de la participation à Lévis.....	9
Champs d'application	10
Rôles et responsabilités des parties prenantes	11
Processus d'une démarche de participation publique	13
Conclusion	20
Annexe	21

Mot du maire



La municipalité est le gouvernement de proximité par excellence. C'est à l'échelle municipale que la démocratie prend tout son sens, puisque les décisions qui y sont prises ont une influence directe sur le quotidien des citoyennes et des citoyens.

Lévis évolue rapidement. Sa population grandit, ses milieux de vie se transforment et les besoins changent. Cette évolution nous amène à réfléchir collectivement à l'avenir de notre ville. Notre ambition est claire : poursuivre un développement équilibré, favoriser la création de richesse et préserver et renforcer la qualité de vie qui fait la renommée de Lévis.

Pour faire les meilleurs choix, nous devons pouvoir compter sur une compréhension commune des enjeux, sur la connaissance du terrain et, surtout, sur l'expérience quotidienne des Lévisiennes et des Lévisiens. Vos idées, vos préoccupations et vos points de vue contribuent à enrichir les réflexions de la Ville. Ils nous permettent de mieux comprendre les besoins de la population, de bonifier les projets municipaux et de prendre des décisions plus éclairées.

La participation publique est déjà présente à Lévis depuis plusieurs années, sous différentes formes, notamment dans les processus réglementaires ainsi que dans les sphères sociale et communautaire. Il devient maintenant nécessaire de mieux structurer nos pratiques et de nous doter d'un cadre commun. C'est l'objectif de cette première Politique de participation publique, qui vise à mieux intégrer la participation aux pratiques de l'organisation municipale.

Cette politique constitue un cadre de référence appelé à évoluer dans le temps. Elle marque une première étape dans la structuration de nos pratiques et vise à favoriser leur appropriation progressive par l'ensemble de l'organisation. Elle traduit notre engagement à offrir des démarches transparentes, accessibles et adaptées aux différentes réalités des citoyennes et citoyens.

Concrètement, nous voulons vous offrir de multiples occasions claires de vous informer, de vous exprimer et de contribuer aux réflexions entourant les projets, les politiques et les orientations de la Ville. Cette politique est donc bien plus qu'un document : elle traduit un engagement clair de permettre à la population

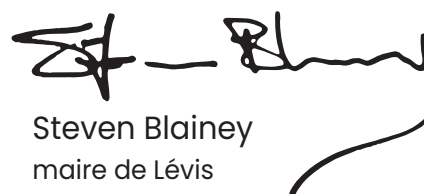
Vos idées, vos préoccupations et vos points de vue contribuent à enrichir les réflexions de la Ville. Ils nous permettent de mieux comprendre les besoins de la population, de bonifier les projets municipaux et de prendre des décisions plus éclairées.

d'exercer une influence réelle sur les réflexions et les décisions municipales et, ainsi, de faire équipe avec la Ville dans son développement.

La démarche ayant mené à l'élaboration de cette politique constitue elle-même un exemple concret de participation publique réalisée selon les bonnes pratiques et adaptée à la réalité lévisienne. Je remercie sincèrement les membres du comité de pilotage, les partenaires du milieu, les élus, le personnel municipal, les citoyennes et citoyens participants ainsi que la firme TACT pour leur précieuse contribution.

Je vous invite à prendre part aux démarches de participation publique lorsque vous y serez conviés et à contribuer, à votre façon, à l'évolution de votre milieu de vie. Votre participation enrichit les projets municipaux, nous aide à mieux comprendre vos besoins et contribue à renforcer la relation de confiance entre la population et la Ville.

Comme maire, je suis profondément convaincu que la participation publique représente une véritable force pour notre collectivité. En faisant équipe et en misant sur le dialogue, nous pourrions faire les meilleurs choix et continuer de faire évoluer notre ville à l'image des Lévisiennes et des Lévisiens.


Steven Blainey
maire de Lévis

À propos de la *Politique de participation publique* de la Ville de Lévis

Coordonnée par le Service de l'interaction citoyenne, notre Politique est le fruit d'une démarche collaborative ayant mobilisé des citoyennes et citoyens¹, des partenaires du milieu, des membres du personnel municipal et des personnes élues par le biais de la Commission des services à la communauté. Les commentaires recueillis à chaque étape ont contribué à façonner la vision lévisienne de la participation publique.

Un groupe de travail diversifié a aussi guidé les travaux afin que la Politique reflète l'ADN de Lévis.

Le groupe était composé de :

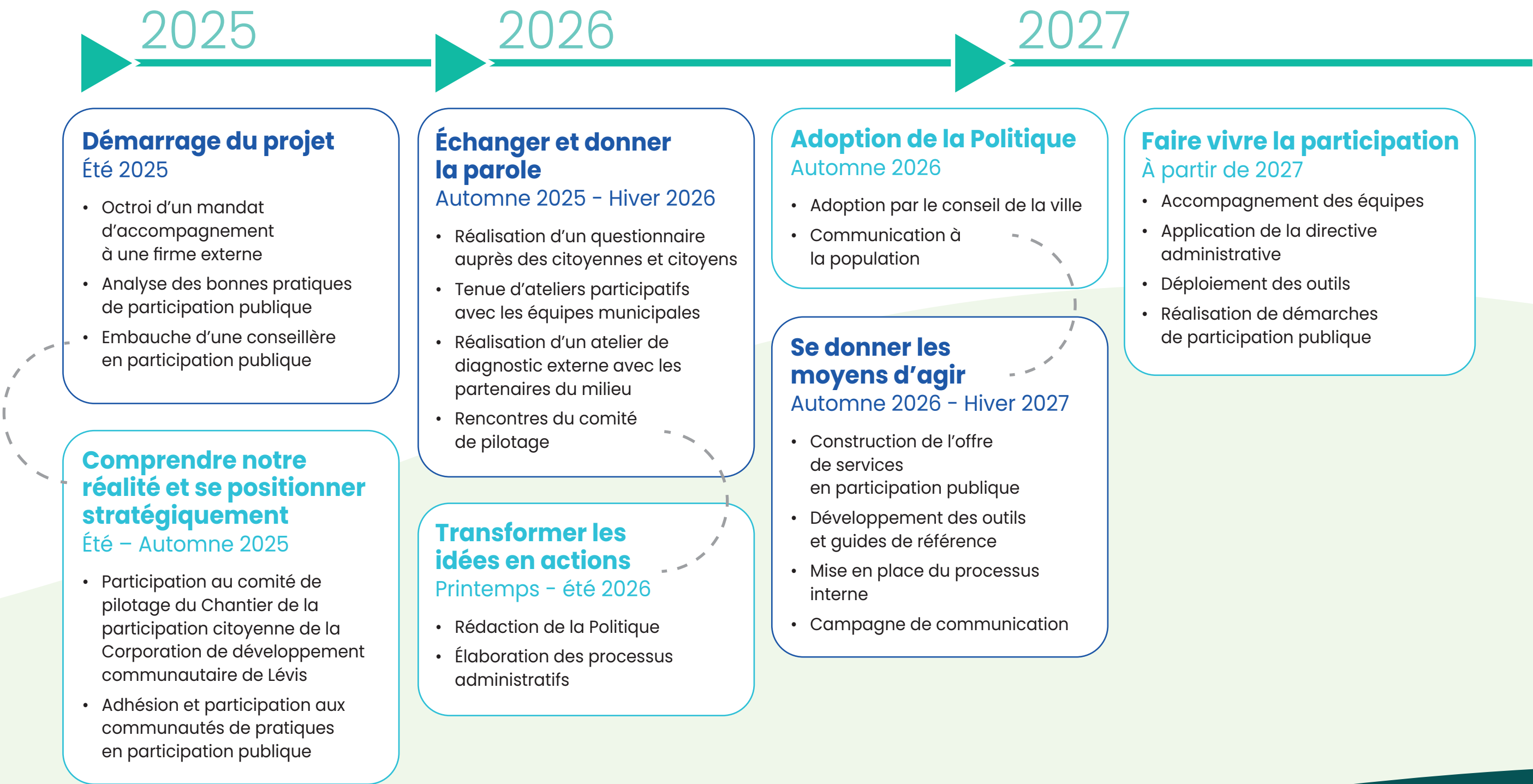
- citoyennes et de citoyens ;
- représentants du milieu communautaire ;
- personnes issues du milieu des affaires ;
- personnes assurant l'inclusion des jeunes ;
- membres du personnel de la Ville.



¹ Dans le cadre de cette Politique, lorsque nous référons aux citoyennes et citoyens, nous désignons l'ensemble de la population de la Ville de Lévis, incluant les résidentes et résidents, les commerces, les services et les partenaires du milieu.

Méthodologie

Voici les différentes étapes qui ont mené à l'élaboration de la Politique de participation publique :



Préambule

À la Ville de Lévis, nous souhaitons construire l'avenir de notre ville avec vous. Nous croyons que votre point de vue, vos préoccupations et votre expérience citoyenne peuvent enrichir nos projets et nos réflexions. Votre participation nous aide à mieux comprendre les réalités du terrain et à prendre des décisions plus éclairées.

Chez nous, la participation publique se développe à travers différentes démarches. Que ce soit par des sondages ou des séances d'information et de consultation, certains de nos projets ont pu bénéficier de l'apport de vos suggestions au fil des années.

D'ailleurs, l'élaboration de notre Vision 2040 constitue un exemple marquant de participation publique à Lévis. En vous donnant la parole, cet exercice a permis à de nombreuses citoyennes et citoyens de contribuer à définir une vision commune de l'avenir de notre ville. Parmi les actions retenues figure la mise en œuvre de la participation publique par la mise en œuvre de cette politique, une étape importante pour concrétiser notre volonté de bâtir Lévis avec vous.

Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin. Nous voulons passer d'une approche principalement informative à une participation plus active, dans laquelle nous avons la volonté d'intégrer vos perspectives au processus décisionnel lorsque des possibilités réelles d'influence sur les projets existent.

Cette politique traduit notre volonté de donner suite aux constats énumérés. Elle marque une première étape structurante dans notre engagement à développer des pratiques de participation publique transparentes, cohérentes et adaptées à nos capacités, dans le respect du rôle des instances démocratiques.

Bien que les décisions finales demeurent la responsabilité des instances municipales, nous nous engageons à considérer votre contribution avec sérieux dans les contextes pour lesquels nous vous sollicitons et à vous informer de la façon dont elle a été prise en compte dans les projets et politiques.

La Politique repose sur une conviction simple : une participation publique de qualité contribue à renforcer la confiance des citoyennes et citoyens, à améliorer les projets et à bâtir une relation durable entre la Ville et la population.

Parce que les pratiques en la matière évolueront dans le temps et que nous ferons des apprentissages au fil des démarches, la Politique sera appelée à être révisée à moyen terme.

Les activités de consultation dans le cadre de l'élaboration de la Politique ont permis de mettre en lumière les défis suivants :

- **Accessibilité de l'information**
- **Compréhension des démarches**
- **Le moment approprié pour vous consulter**
- **Perception de l'influence réelle de votre participation sur les décisions prises par notre administration**



Pour plus de détails concernant la démarche d'élaboration de la *Politique de participation publique*, rendez-vous sur la plateforme Lévis Consulte.

N.B. Certaines des lois obligent les municipalités à mettre en place des processus de participation publique dans certaines circonstances, comme la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les cités et Ville.

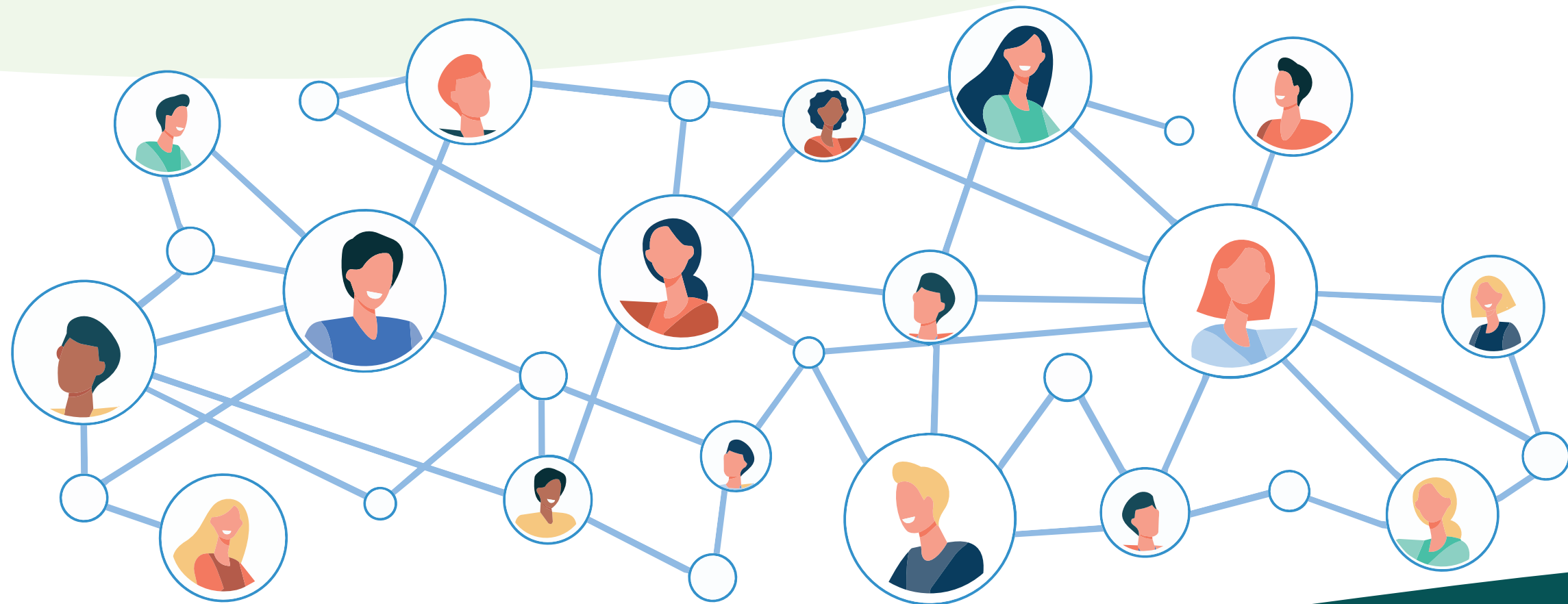
Ainsi, la présente *Politique* s'inscrit à l'extérieur du cadre prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elle n'encadre pas les assemblées publiques de consultation en urbanisme, de même qu'elle ne donne pas accès à l'exemption de se soustraire du processus d'approbation référendaire lorsque celui-ci est prévu par la Loi.

La présente politique ne vise pas à se substituer à ces processus obligatoires, mais bien à les compléter ou à les enrichir.

Objectifs

Par cette politique, nous souhaitons :

- cultiver une relation de confiance durable entre vous et l'appareil municipal en privilégiant un dialogue ouvert, transparent et respectueux ;
- favoriser une compréhension commune des enjeux, des contextes et des facteurs qui influencent les choix et les décisions municipales afin de permettre une participation éclairée aux projets qui façonnent Lévis ;
- vous offrir, dès les premières étapes de réflexion et de planification des projets et politiques, des occasions accessibles et inclusives de vous informer, de vous exprimer et de contribuer aux réflexions ;
- expliquer clairement comment votre contribution peut être prise en compte dans les réflexions et les décisions liées aux projets et aux politiques municipales ;
- harmoniser les pratiques en participation publique de la Ville afin de les rendre plus cohérentes, compréhensibles et accessibles grâce à des démarches claires, prévisibles et significatives ;
- faire de la participation publique un réflexe collectif et une responsabilité partagée en favorisant son intégration progressive dans nos pratiques et dans la vie démocratique lévisienne.



Principes directeurs

Les pratiques de participation publique à la Ville de Lévis s'appuient sur des valeurs et des constats énoncés lors de nos activités de consultation dans le cadre de l'élaboration de la Politique. De plus, nos actions sont guidées par le guide d'élaboration d'une politique de participation publique rédigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation².

Ces principes orientent la manière dont les démarches sont conçues, réalisées et évaluées. Nous sommes engagés à mettre en place des démarches participatives qui favorisent ces valeurs.

La transparence

Nous expliquons clairement les démarches, votre niveau réel d'influence et l'utilisation qui sera faite des commentaires et idées recueillis. Vous savez à quoi vous attendre, sans ambiguïté. Nous vous impliquons le plus tôt possible en amont des démarches et nous effectuons un retour sur les décisions prises.

La proximité

Nous sommes convaincus que la participation est plus riche lorsqu'elle se déroule près des personnes et des lieux concernés. Parce que le territoire lévisien est vaste et diversifié, nous allons à votre rencontre en privilégiant des activités tenues dans les milieux de vie touchés par les projets. Cette proximité favorise des échanges plus significatifs et facilite la participation du plus grand nombre.

L'accessibilité et l'inclusion

Nous voulons que l'ensemble des citoyennes et citoyens puissent participer aux décisions. Nous adaptons nos démarches et nos outils pour favoriser l'accessibilité et rejoindre une diversité de personnes, y compris celles qu'on entend moins souvent. L'information est claire, simple et facile à comprendre.

La collaboration et le dialogue

Nous créons des espaces constructifs où vous pouvez vous exprimer, échanger et être entendus. Les discussions se font dans le respect, avec l'objectif de mieux se comprendre et d'avancer ensemble en misant sur l'intelligence collective.

La démocratie et l'intérêt collectif

La participation publique est un exercice de démocratie qui vous permet de contribuer aux réflexions entourant les projets, les politiques et les orientations de la Ville. Votre participation est importante et contribue à éclairer les décisions afin de trouver des solutions collectives. Les décisions finales demeurent sous la responsabilité des personnes élues et sont prises dans l'intérêt collectif.

² Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), *Guide d'élaboration d'une politique de participation publique municipale*, Québec, 2021.

Cadre de référence

La participation citoyenne englobe les façons de faire la différence dans votre communauté, que ce soit en exprimant vos idées, en vous impliquant au sein d'initiatives ou en influençant les décisions de la Ville lorsque c'est possible.

La participation citoyenne est composée de trois volets et son leadership est assumé par diverses directions de la Ville, en collaboration avec la Direction des communications et de l'interaction citoyenne :



La participation sociale

Votre engagement dans la vie de votre communauté.

Que ce soit en vous impliquant dans un organisme, en faisant du bénévolat ou en participant à des activités dans votre quartier, vous contribuez à dynamiser votre milieu de vie et à renforcer les liens entre les personnes.

Direction de la vie communautaire



La participation électorale

Votre droit de choisir celles et ceux qui vous représentent.

Elle s'exprime principalement par le vote lors des élections municipales, mais aussi par votre intérêt et votre engagement envers la vie démocratique : lorsque vous vous informez au sujet de la vie politique et sur les programmes des partis ou encore en posant des questions lors d'un conseil municipal.

Greffe



La participation publique

Vous informer, vous exprimer et contribuer aux décisions de la Ville.

La participation publique repose sur une bonne communication qui vous permet de comprendre le contexte, les enjeux et les paramètres des projets. Elle vous donne la possibilité de partager ce qui compte pour vous afin d'éclairer les projets, les politiques et les orientations municipales.

Direction des communications et de l'interaction citoyenne

Champs d'application

La Politique touche l'ensemble des domaines dans lesquels la Ville agit au quotidien et pour lesquels nous assumons ces compétences.

Voici quelques exemples :

 **Aménagement du territoire**

 **Loisirs, sports, parcs
et espaces verts**

 **Équipements et infrastructures
publiques**

 **Milieux naturels et lutte aux
changements climatiques**

 **Mobilité et transport**

 **Sécurité**

 **Arts et culture**

 **Développement social
et communautaire**

 **Développement économique**

 **Politiques municipales**

Elle s'applique principalement aux projets, aux politiques et aux plans d'action d'intérêt collectif qui entraînent des répercussions sur votre qualité de vie et pour lesquels votre participation peut enrichir la réflexion et éclairer les choix de la Ville. Elle privilégie les démarches alignées avec la vision et les orientations de la Ville et dont les impacts sociaux, économiques et environnementaux sont prévisibles.

Rôles et responsabilités des parties prenantes

Citoyennes et citoyens

La participation publique est une responsabilité partagée et repose sur votre implication volontaire et active, ainsi que celle des organismes, des entreprises et des autres parties prenantes concernées. Vous êtes au cœur des démarches de participation.

À ce titre, nous vous invitons à :

- vous informer sur les projets proposés ;
- contribuer de manière constructive aux démarches ;
- exprimer vos points de vue dans le respect des autres participantes et participants ;
- tenir compte de l'intérêt collectif et des réalités des projets dans votre participation ;
- consulter les rapports d'activités qui sont rendus accessibles au terme des projets.

Membres du conseil de la Ville

Les élu·es et élus, individuellement, agissent à titre d'ambassadeurs de notre ville dans la réalisation des activités et contribuent au développement d'une culture de participation publique.

Voici quelques exemples :

- Participer en tant qu'observatrices et observateurs attentifs et ouverts, sans influencer les échanges.
- S'assurer de comprendre les objectifs des démarches de participation publique.
- Favoriser leur promotion et en orientant la population vers les sources d'information officielles.
- Exercer, au sein des instances officielles, leur rôle décisionnel dans l'intérêt collectif en tenant compte des résultats des démarches de participation publique.
- Contribuer à la rétroaction auprès de la population en expliquant les décisions prises.

Instances décisionnelles de la Ville

Les membres du conseil municipal exercent leur rôle décisionnel au sein des différentes instances municipales, notamment au comité exécutif et au conseil de Ville. Pour ce faire, ils :

- votent au conseil de la Ville pour l'adoption des démarches de consultation publique ;
- tiennent compte de l'information pertinente dans leur prise de décisions et ce, dans l'intérêt collectif, en considérant les responsabilités de la Ville, les obligations légales et des résultats des démarches de participation publique ;
- prennent connaissance des résultats des démarches de participation publique lorsque disponibles afin d'éclairer leurs réflexions ;
- contribuent à la rétroaction auprès de la population en expliquant les décisions prises et la façon dont la participation publique a été prise en compte dans le processus décisionnel.

L'ensemble des instances sollicitent, en amont, l'expertise de la Direction des communications et de l'interaction citoyenne pour l'analyse et la mise en œuvre des démarches de participation publique.



Commissions municipales

Les commissions municipales peuvent demander de tenir des consultations publiques, sur approbation de l'instance décisionnelle compétente, avec leur mandat et plan d'action. Elles doivent préalablement avoir demandé une analyse de faisabilité des projets au Service de l'interaction citoyenne. Ces consultations permettent de prendre en compte les enjeux vécus que vous vivez dans leurs recommandations.

Quant à elle, la commission des services à la communauté prend acte de la reddition de comptes annuelle des activités de participation publique et peut formuler des avis et des recommandations en la matière.

Direction générale

La direction générale assure l'encadrement global de la Politique de participation publique et soutien la culture de participation à mettre en place dans l'organisation, notamment en :

- soutenant la Direction des communications et de l'interaction citoyenne dans sa mise en œuvre ;
- veillant à l'intégration des principes de participation publique dans les pratiques organisationnelles ;
- rendant disponibles les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation des démarches participatives autorisées par les instances compétentes ;
- en participant au processus décisionnel selon les processus internes mis en place.

Direction des communications et de l'interaction citoyenne

Par l'entremise de son Service de l'interaction citoyenne, la Direction des communications et de l'interaction citoyenne est responsable de la pratique institutionnelle de la participation publique : elle joue un rôle de coordination, de soutien stratégique et d'accompagnement en la matière. Elle :

- accompagne le conseil de la Ville, la direction générale et les autres directions municipales dans l'analyse de la pertinence, la planification et la réalisation des démarches de participation publique ;
- formule des recommandations et élabore les plans de participation publique en collaboration avec les directions qui l'ont sollicitée ;
- intervient à toutes les étapes du processus en respect de la Politique en assurant une cohérence organisationnelle des pratiques ;
- s'assure de la rétroaction auprès de vous ;
- contribue au développement d'une culture de participation publique à l'échelle de la Ville.

De son côté, le Service des communications supporte les démarches par la promotion des activités de consultations publiques, conformément à sa politique de communication.

Autres directions

Les directions municipales sont responsables d'intégrer la participation publique dans leurs projets, politiques et plans d'action, conformément à la Politique et à ses outils de mise en œuvre. En amont, elles identifient les projets nécessitant une démarche de participation publique et les communiquent à la Direction des communications et de l'interaction citoyenne. Elles jouent un rôle actif dans la réalisation et l'évaluation des démarches. Toutes les directions doivent solliciter, en amont, l'expertise de la Direction des communications et de l'interaction citoyenne pour l'analyse et la mise en œuvre des démarches de participation publique.

Processus d'une démarche de participation publique

À Lévis, la participation publique s'adapte à chaque projet. Nous ajustons nos méthodes et nos communications pour répondre à vos besoins et à vos réalités. Nous proposons des démarches flexibles, à la fois utiles et réalistes, en tenant compte de nos ressources et de nos contraintes. Voici les étapes générales de la réalisation d'une démarche participative menant à une décision de la Ville.

Le cheminement général d'une démarche et les processus décisionnels sont aussi illustrés dans un graphique en annexe.

1 Déclenchement

Une démarche de participation publique peut être déclenchée à la demande d'une direction ou de la direction générale, par une instance de la Ville ou encore de la part d'un groupe de citoyennes et citoyens, d'organismes ou d'entreprises.

Le projet est d'abord déposé auprès du Service de l'interaction citoyenne. La procédure exacte, selon la provenance de la demande, ainsi que les modalités nécessaires sont précisées dans une directive interne.

Une analyse préliminaire est alors réalisée pour s'assurer que les objectifs du projet sont bien définis et que la démarche envisagée respecte les principes de la Politique de participation publique. Les résultats de cette analyse sont ensuite transmis au demandeur par le Service de l'interaction citoyenne. À ce stade, il est possible, dans certains cas, que la démarche de participation publique ne soit pas réalisée ou, qu'elle chemine vers la prochaine étape d'évaluation plus approfondie de faisabilité.



2 Évaluation de la faisabilité et de la pertinence

Une fois que les propositions de participation publique sont dûment déposées et ont fait l'objet d'une préanalyse favorable, le Service de l'interaction citoyenne réalise une évaluation de faisabilité et de pertinence et formule des recommandations aux instances administratives et/ou décisionnelles concernées en fonction d'une grille regroupant notamment les critères nommés ci-après.

✓ Des objectifs clairs et partagés de la démarche

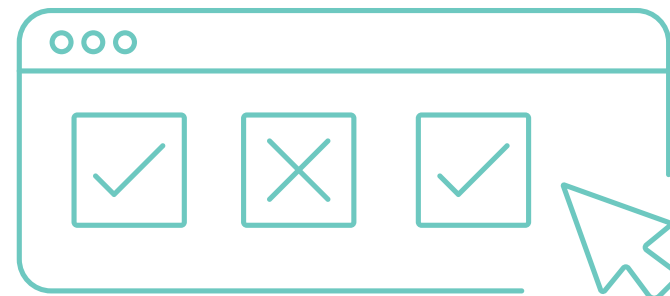
Les objectifs de la démarche de participation permettent de clarifier le niveau de celle-ci, les résultats attendus et l'impact des contributions sur notre prise de décision. Nous nous assurons que les objectifs des démarches de participation satisfont vos besoins ainsi que les orientations et priorités de la Ville.

✓ Impacts prévisibles et intérêt collectif

Les projets entraînant des répercussions importantes sur votre qualité de vie, les milieux de vie ou les services municipaux, ou qui touchent un large nombre de personnes, sont priorisés afin de vous permettre de vous exprimer et de contribuer aux réflexions.

✓ Concordance aux principes directeurs

Les principes directeurs guident la façon dont nous concevons et nous réalisons les démarches de participation publique. Nous évaluons dans quelle mesure la démarche envisagée permet de les respecter. Nous vérifions également si les projets favorisent la transparence, l'accessibilité, l'inclusion, la proximité et le dialogue. Les activités doivent notamment prévoir une information claire, des mécanismes adaptés aux personnes concernées, une participation au moment opportun ainsi qu'une rétroaction transparente sur les résultats obtenus.



✓ Possibilités d'adaptation du projet et ressources disponibles

Avant de lancer une démarche de participation publique, nous évaluons à la fois les ressources disponibles et dans quelle mesure la contribution de la population peut enrichir le projet. La démarche doit être adaptée au contexte, en tenant compte des échéanciers ainsi que des contraintes techniques, financières et organisationnelles.

✓ Publics concernés

Une attention particulière est portée aux publics concernés par le projet, notamment en fonction de leur niveau d'intérêt, de leur influence et de leur degré d'impact. La démarche est envisagée lorsque la participation permet de mieux comprendre les besoins, les préoccupations et les réalités des personnes directement ou indirectement touchées. Le nombre de personnes directement ou indirectement touchées par le projet a aussi un impact sur son évaluation.

✓ Moment du projet et niveau d'avancement

Lorsque possible, la participation publique est privilégiée en amont des décisions tout en tenant compte du niveau d'avancement du projet et des informations disponibles, afin de permettre des échanges utiles et éclairés.

La participation publique n'est pas mise en place automatiquement dans tous les projets ou politiques. Elle est privilégiée lorsque la contribution citoyenne peut bonifier le projet et éclairer les choix à effectuer afin d'être prise en considération dans le processus décisionnel. Elle peut ne pas être retenue lorsque les possibilités d'adaptation sont limitées, que les ressources ou les délais ne permettent pas une démarche de qualité, ou encore lorsque des obligations légales encadrent déjà la consultation.

3 Processus décisionnel

À la suite de l'étude de faisabilité, le Service de l'interaction citoyenne formule une recommandation quant à la réalisation d'une démarche de participation publique. Cette recommandation est ensuite soumise à un processus décisionnel qui varie selon l'origine de la demande.

• Selon un déclenchement citoyen



Lorsque la demande provient d'un groupe de citoyens, d'organismes ou d'entreprises l'étude de faisabilité est alors envoyée à la direction générale afin qu'un point à l'ordre du jour de la commission concernée soit ajouté à une séance ultérieure. Le choix de la commission est effectué en regard de la définition de ses mandats. Celle-ci émet une recommandation en regard des critères énumérés dans la politique.

L'instance décisionnelle compétente prend ensuite connaissance de la recommandation émise par la commission et prend la décision finale quant à la réalisation de la démarche. Si l'avis est défavorable, une rétroaction expliquant la décision est transmise au demandeur par le Service de l'interaction citoyenne.

• Selon un déclenchement administratif



Lorsque l'initiative de participation publique souhaitée provient d'une direction municipale, l'étude de faisabilité et la recommandation sont déposés à la direction générale. Celle-ci, consulte les instances compétentes. Enfin, l'instance détermine si la démarche peut aller de l'avant en tenant compte de sa pertinence, de sa faisabilité et des ressources disponibles. Le cas échéant, les ressources nécessaires sont autorisées afin de permettre la réalisation de la démarche et le projet est ensuite pris en charge pour réalisation.

Si la démarche n'est pas retenue, les raisons de cette décision sont communiquées à la direction responsable du projet.

• Selon un déclenchement par une instance compétente de la Ville



Lorsque qu'une instance de la Ville souhaite réaliser une activité de participation publique, elle doit premièrement soumettre son idée à la direction générale. Ensuite, celle-ci fait acheminer le projet au Service de l'interaction citoyenne qui réalise l'évaluation de faisabilité et de pertinence.

La direction générale reçoit la recommandation et inscrit un point à l'ordre du jour de la commission compétente pour une prochaine séance. Celle-ci émet une recommandation en regard des critères énumérés dans la politique.

L'instance compétente prend ensuite connaissance de la recommandation émise par la commission et prend la décision finale quant à la réalisation de la démarche. La direction générale est responsable d'effectuer la rétroaction de la décision auprès du palier politique qui a proposé le projet lors d'une décision défavorable.

Lorsque la réalisation d'une démarche de participation publique est autorisée, la prochaine étape consiste à élaborer un plan de participation publique adapté au projet et à son contexte.

4 Conception d'un plan de participation publique

À la suite de l'approbation de la démarche³, un plan de participation est élaboré en collaboration avec les différents acteurs du projet. Il tient compte de l'analyse préalablement réalisée par le Service de l'interaction citoyenne. Celui-ci est ensuite rendu public sur la plateforme Lévis Consulte. Il présente les éléments suivants :

- **Objectifs poursuivis**
- **Parties prenantes**
- **Niveau de participation**
- **Dispositifs de participation**
- **Plan de communication sommaire**
- **Échéancier**
- **Modalités de rétroaction aux personnes participantes**

La dimension de la communication est transversale dans le plan de participation publique. Présente à toutes les étapes d'une démarche, elle joue un rôle essentiel. Avant les activités, elle permet de vous informer du contexte et des objectifs de la démarche ainsi que de vous inviter à participer au moment opportun. La communication facilite votre participation aux activités en vous fournissant des outils clairs, adaptés et accessibles. Au terme du processus, elle contribue également à rendre compte des résultats obtenus, des contributions reçues et de leur influence dans la prise de décision. Parce qu'une participation éclairée repose sur une information de qualité, nous veillons à communiquer avec vous de façon simple, cohérente et transparente à chaque étape du processus. Cela explique donc qu'un plan de communication fait partie intégrante de tout plan de participation publique.

De plus, un ensemble d'outils de communication dédiés à la participation publique sera développé au fil de la réalisation des projets dans le but d'outiller à la fois les équipes municipales, la population et les autres parties prenantes. Nous pouvons aussi compter sur notre plateforme de participation publique Lévis Consulte pour vous informer et vous consulter.



³ Le cheminement particulier de l'approbation d'une démarche ainsi que les procédures administratives sont spécifiés dans la directive interne liée à la Politique de participation publique.

Échelle de participation

Les dispositifs et le niveau de participation inclus au plan de participation publique d'un projet sont prévus en fonction de l'échelle suivante, sans s'y restreindre. Ceux-ci varient selon la nature du projet, les possibilités d'influence, les ressources disponibles et les objectifs poursuivis. Chaque activité des démarches précise clairement le niveau de participation choisi, ce sur quoi la population peut exercer une influence et la façon dont les contributions reçues seront prises en compte. Le plan de participation publique prévoit également les modalités de communication des résultats à la population.

Niveau de participation et d'influence



Informer

Degré de participation :

- Passif
- Condition essentielle à toute démarche

Description :

« Nous vous transmettons l'information nécessaire pour comprendre un projet, une politique ou un enjeu. »

Rôle du citoyen et citoyen :

- Comprendre le projet.

Engagement de la Ville :

- Fournir une information claire, accessible et transparente.

Exemples d'activités*

- Infolettre ou courriel
- Séance d'information
- Carte interactive



Consulter

Degré de participation :

- Participatif

Description :

« Nous recueillons vos idées, vos besoins et vos points de vue afin de mieux comprendre les réalités et les attentes du milieu. »

Rôle du citoyen et citoyen :

- Exprimer votre opinion. Faire connaître vos besoins.
- Partager vos idées.

Engagement de la Ville :

- Écouter les points de vue exprimés et en tenir compte dans nos réflexions.

Exemples d'activités*

- Questionnaire
- Assemblée publique
- Appel de mémoires



Dialoguer et délibérer

Degré de participation :

- Actif
- Réflexion collective et exploration de solutions.
- Relation bidirectionnelle

Description :

« Nous favorisons les échanges entre les personnes concernées afin d'approfondir la compréhension des enjeux et d'explorer différentes solutions. »

Rôle du citoyen et citoyen :

- Échanger avec les autres participantes et participants.
- Partager votre expérience. Explorer des pistes de solution.

Engagement de la Ville :

- Favoriser un dialogue constructif et enrichir sa réflexion grâce aux échanges réalisés.

Exemples d'activités*

- Atelier participatif
- Comité de travail citoyen
- Forum citoyen
- Café citoyen
- Panel citoyen



Co-construire

Degré de participation :

- Très actif
- Élaboration collaborative de solutions
- Concevoir ensemble

Description :

« Nous travaillons avec vous à l'élaboration de solutions collectives, de scénarios ou de propositions afin de bonifier les projets. »

Rôle du citoyen et citoyen :

- Collaborer à l'élaboration de solutions.
- Contribuer à certains choix de conception.
- Développer des propositions.

Engagement de la Ville :

- Travailler avec vous pour développer des solutions adaptées aux réalités du milieu.

Exemples d'activités*

- Vote citoyen
- Ateliers de co-design
- Comité de pilotage
- Laboratoire d'idéation

*Certaines activités peuvent être adaptées à différents niveaux de participation. Cette liste n'est pas exhaustive.

5 Réalisation de la démarche

La réalisation de la démarche participative comprend les étapes suivantes, sans s'y restreindre :

- Annonce de la démarche et information aux personnes concernées
- Déploiement du plan de communication
- Mise en œuvre des activités prévues dans le plan de participation publique
- Analyse des résultats, rédaction des rapports d'activités et recommandations



6 Rétroaction

En participation publique, l'objectif n'est pas de promettre que chaque commentaire ou point de vue sera retenu intégralement, mais plutôt de démontrer que chaque contribution a été considérée. La nuance est importante. La forme et le niveau de détail de la rétroaction peuvent varier selon la nature, l'ampleur et la complexité de la démarche. Le plan de participation publique présentera ce qui est prévu pour chacun des projets.

Parce que la participation publique repose sur un dialogue entre vous et nous, une importance particulière est accordée à la rétroaction, ce qui signifie que nous nous engageons à vous communiquer les principaux résultats des démarches de participation publique.

À la suite d'une démarche :

- nous rendons publics les principaux constats qui découlent des activités de participation sur la plateforme Lévis Consulte afin de favoriser la transparence, la compréhension et la confiance ;
- nous rendons disponible un processus de communication sur la plateforme Lévis Consulte pour vous permettre de poser vos questions et émettre vos commentaires qui sont ensuite envoyés aux directions responsables des projets ;
- nous expliquons les principales raisons ayant guidé la décision finale, les éléments pris en compte dans l'analyse ainsi que la façon dont les idées et les points de vue exprimés ont contribué à la réflexion. Cela inclut les besoins à concilier, les enjeux soulevés et les limites du projet.

7 Évaluation de la démarche

Il est souvent question de communiquer les résultats d'une démarche aux personnes participantes, mais on parle relativement peu de l'évaluation des démarches de participation publique. Pourtant, il s'agit d'une étape importante des bonnes pratiques pour favoriser une amélioration continue.

Chaque démarche participative est une occasion d'apprendre et de nous améliorer. C'est pourquoi nous prenons le temps d'évaluer ce qui a bien fonctionné, les défis rencontrés et les améliorations possibles.

Les apprentissages réalisés nous permettent d'adapter nos méthodes, de bonifier nos outils et d'améliorer continuellement nos pratiques de participation publique.

Ces étapes ne constituent pas un processus rigide. Elles peuvent être adaptées, simplifiées ou modulées selon la nature des projets et les besoins identifiés. Une directive interne précise davantage le processus et est accompagnée d'outils pour soutenir les différentes directions dans la mise en œuvre de la participation publique.

Cette évaluation porte notamment sur les éléments suivants:

- **Atteinte des objectifs de la démarche**
- **Participation et diversité des différents publics**
- **Qualité des échanges**
- **Adéquation des méthodes choisies**
- **Expérience des personnes participantes**

Dans le cadre de cette étape, nous pourrions nous adjoindre de personnes ressources pour assurer que les apprentissages réalisés nous permettent d'adapter nos méthodes, de bonifier nos outils et d'améliorer continuellement nos pratiques de participation publique.



Conclusion

La démocratie municipale prend tout son sens lorsque les citoyennes et les citoyens ont l'occasion de s'informer, de s'exprimer et de contribuer aux réflexions qui touchent leur milieu de vie. C'est à notre échelle que la démocratie se vit au quotidien et que les décisions ont l'impact le plus concret sur votre vie.

Avec cette Politique, la Ville de Lévis fait un choix clair : celui d'une ville qui écoute, dialogue et construit ses décisions avec sa population. Nous reconnaissons que votre contribution est essentielle pour mieux comprendre notre territoire et faire évoluer nos projets et politiques. Participer, ce n'est pas seulement s'exprimer. C'est contribuer concrètement à façonner les décisions qui influencent votre milieu de vie.

Cette Politique est un point de départ visant à soutenir le développement d'une culture de participation publique à Lévis. Elle est appelée à évoluer dans le temps, en fonction des apprentissages réalisés, des besoins identifiés et des pratiques développées, dans une perspective d'amélioration continue, au bénéfice de la qualité des démarches et de la relation entre nous et vous.

Ensemble, nous souhaitons faire de la participation publique un réflexe au service d'une ville plus collaborative, inclusive et à l'écoute.

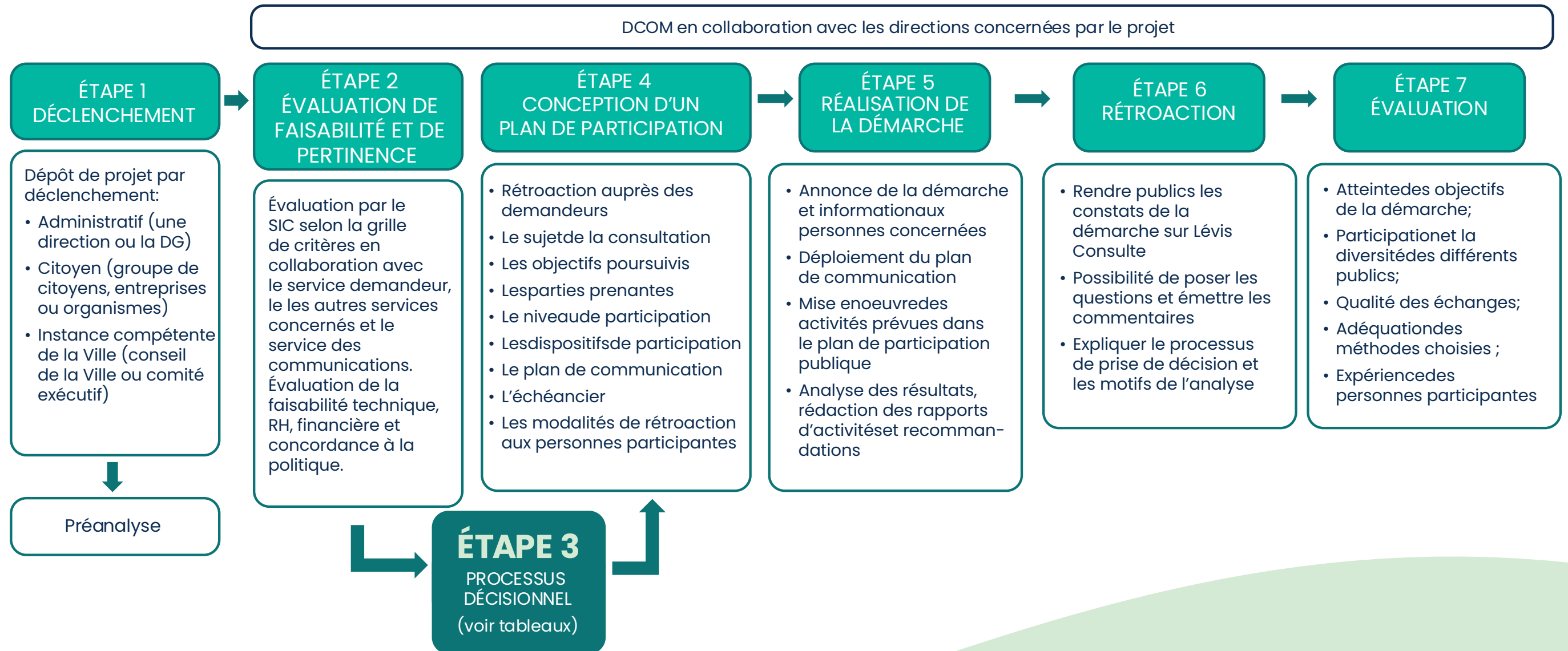
Parce qu'au fond, la participation publique, c'est plus qu'un processus, c'est une façon de :

- consolider la confiance ;
- faire autrement ;
- construire Lévis ensemble.



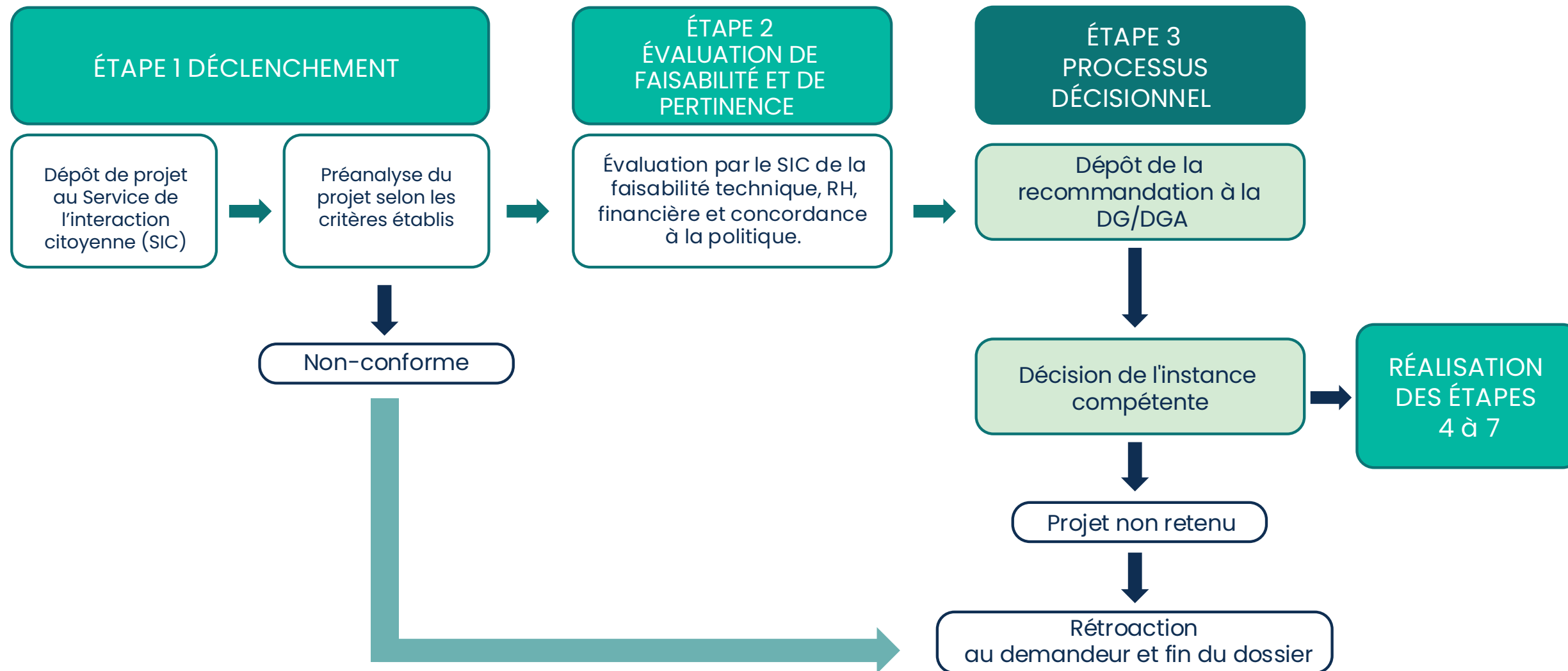
Annexe

Processus d'une démarche de participation publique



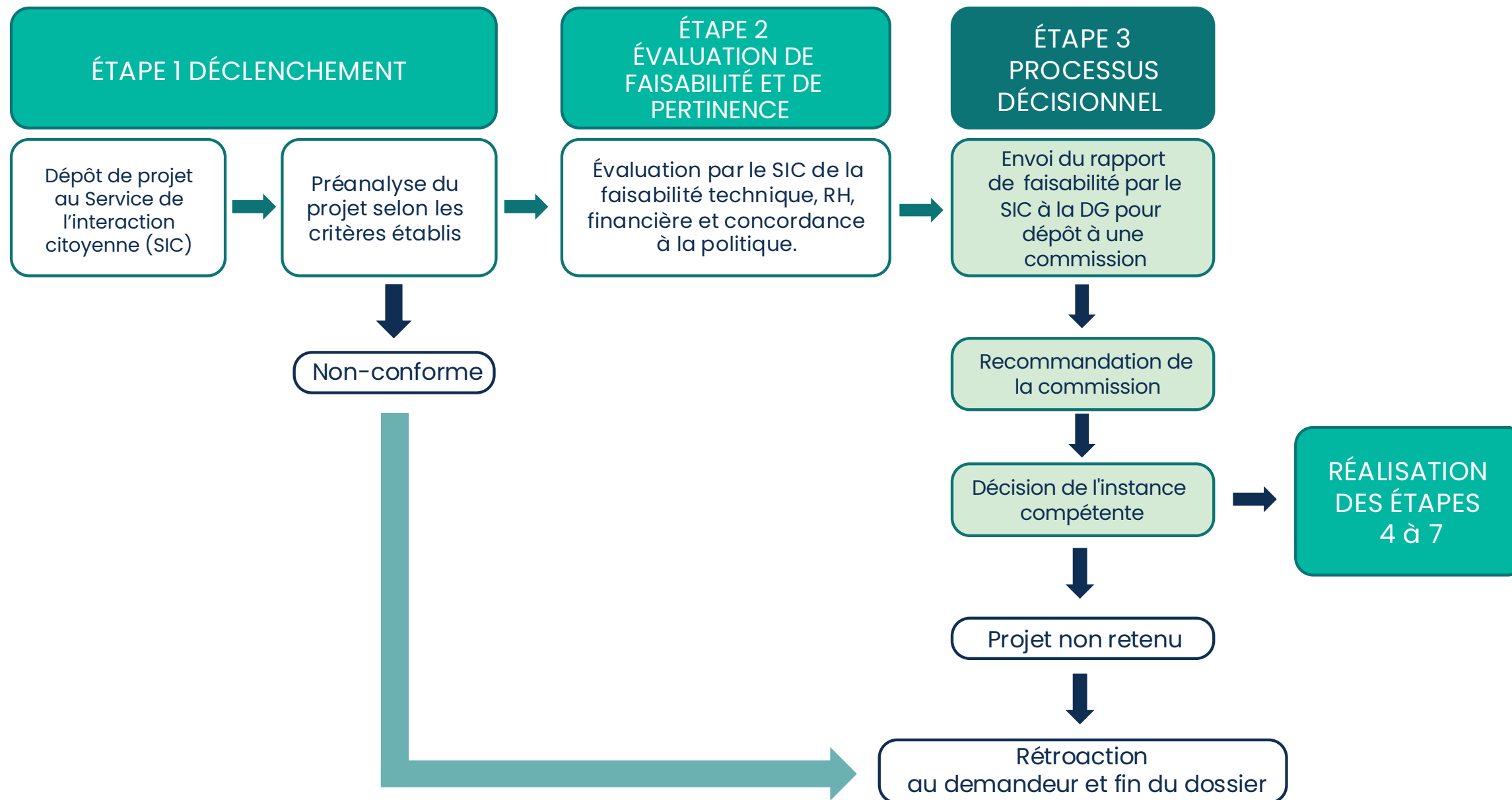
Annexe

Étape 3 – Processus décisionnel : selon un déclenchement administratif



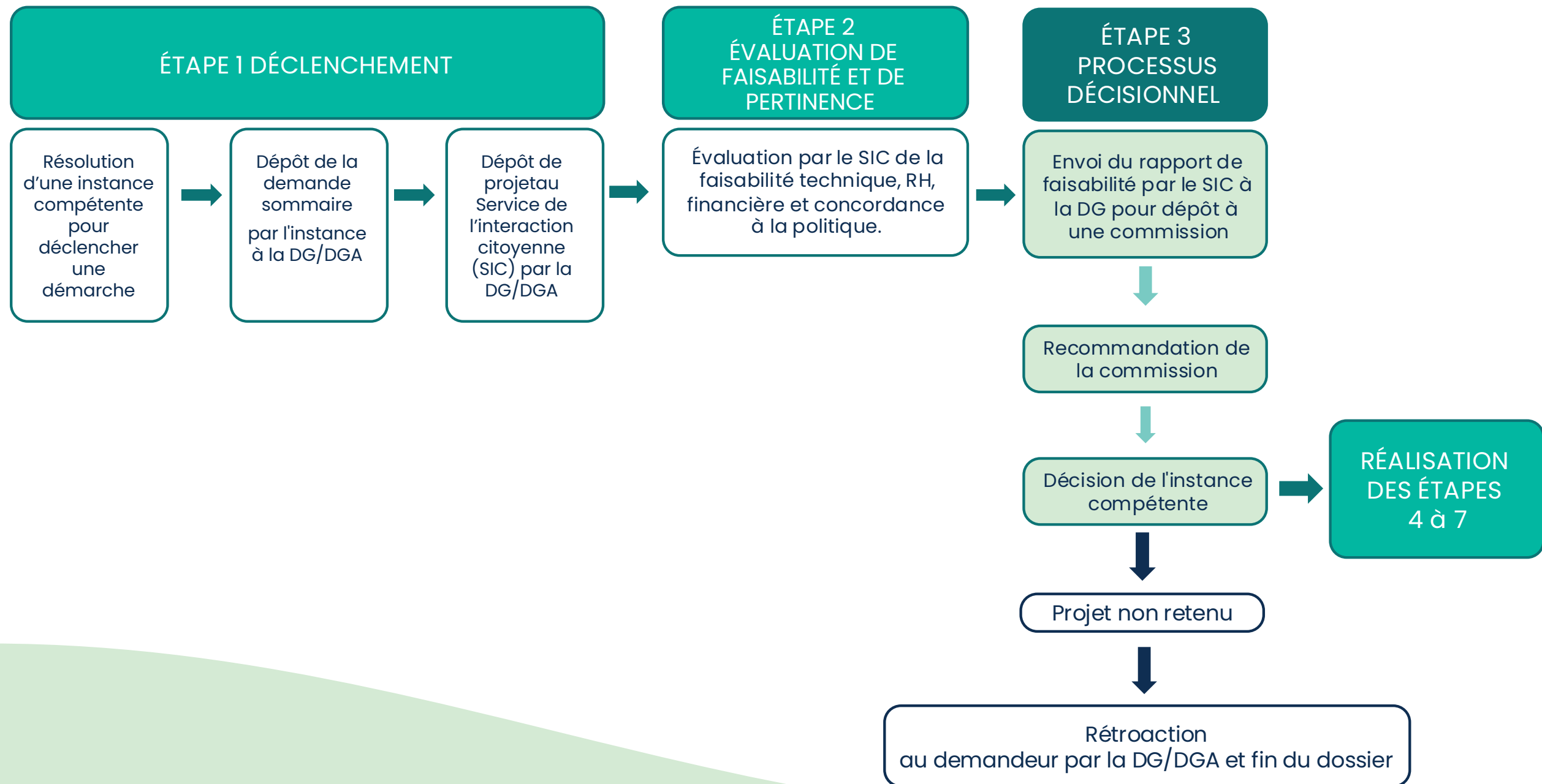
Annexe

Étape 3 – Processus décisionnel : selon un déclenchement citoyen



Annexe

Étape 3 – Processus décisionnel d'une démarche participative selon un déclenchement par une instance compétente de la Ville





Échanger Imaginer Agir